

# LES BOURSES DE L'ESPOIR VOLET ASSOCIATIF

## Appel à Initiatives

*insertion socio-professionnelle  
des jeunes dans la région  
des Hauts-de-France*

*(Dossier à renvoyer au plus tard le 15 novembre 2024)*



Avec le soutien de notre grand mécène :





# PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LILLE

Reconnue d'utilité publique par décret du Premier Ministre du 08 août 1997,  
Fondation Abrisante, par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 15 février 2008,

la Fondation de Lille est un organisme privé, apolitique et non confessionnel dont le but est de collecter et de gérer des fonds privés (*dons, donations, legs*) ou publics pour mener ou accompagner des actions d'intérêt général à but non lucratif ;

**Fondation multi-causes**, elle mène ou accompagne des actions sociales de proximité, d'éducation, de formation, de réinsertion, de solidarité internationale, culturelles par le Prix littéraire Alain Decaux de la Francophonie et de développement durable avec le Fonds Solidarité Climat ;

**Première fondation territoriale créée en France** - adaptation française du modèle anglo-saxon des « *Community Foundations* » - la Fondation de Lille se présente comme un **trait d'union** entre les donateurs et les bénéficiaires, et travaille en lien étroit avec les associations et l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire ;

**Catalyseur territorial et créateur de liens**, la Fondation de Lille est un lieu de neutralité et un tiers de confiance facilitant le dialogue des acteurs, l'ingénierie de projets et la co-gestion de fondations abritées sous son égide.

**Plus d'informations sur la Fondation de Lille : [www.fondationdelille.org](http://www.fondationdelille.org)**

## LES BOURSES DE L'ESPOIR

Lancé en 2008, le dispositif des Bourses de l'Espoir a pour but de **contribuer à l'égalité des chances** par l'éducation et la formation des **jeunes motivés et méritants** quelle que soient leur origine ou leur condition sociale. Elle soutient également les actions et démarches de réinsertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La Fondation de Lille travaille de façon **coordonnée avec de nombreux partenaires - acteurs sociaux et éducatifs** - afin de sélectionner au mieux les projets méritants et donner toutes les chances aux candidats de trouver une solution appropriée aux problèmes qu'ils rencontrent : Services sociaux divers, CROUS, Missions locales, Pôle Emploi, universités, grandes écoles, associations et fondations.

# L'APPEL À INITIATIVES (API)

## *Un diagnostic*

La Région des Hauts-de-France compte la population de moins de 30 ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 19,5% de la population, contre 18,3% en moyenne nationale.

Un nombre important de ces jeunes ont un bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires : plus de 30% des actifs de moins de 25 ans y sont au chômage. Ce chiffre peut atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroît encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine. Sur le plan national, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale dans notre région.

## *La thématique de l'API*

Dans le cadre du dispositif des Bourses de l'Espoir, l'Appel à Initiatives s'adresse à des structures d'intérêt général à but non lucratif mettant en oeuvre **des initiatives favorisant l'insertion socio-professionnelle de jeunes publics (18-30 ans) éloignés de l'emploi sur le territoire des Hauts-de-France.**

L'insertion socio-professionnelle désigne les actions et processus destinés à aider une personne, souvent en situation de vulnérabilité ou d'exclusion, à s'intégrer non seulement sur le marché du travail, mais aussi au sein de la société. Ce concept inclut à la fois l'obtention d'un emploi stable et la participation à la vie sociale et civique.

**Elle implique donc plusieurs dimensions : professionnelle** (accès à une formation ou un emploi) , **sociale** (intégration de l'individu au sein de la société et de la vie en collectif) et **personnelle** (développement de l'estime et de la confiance en soi, capacité à se projeter dans l'avenir)

**L'API a pour but de soutenir les initiatives qui facilitent et accompagnent les jeunes publics à la mise en place d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec les acteurs publics et les services sociaux et tout autre acteur qualifié (associations, fondations...).**

## Qui peut répondre à l'API ? sur quels critères ?

L'appel à Initiatives s'adresse aux **organismes d'intérêt général à but non lucratif ayant leur siège dans la région des Hauts-de-France.**

Pour rappel, sont considérés d'intérêt général les oeuvres ou organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques.

La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'organisme ne soit pas lucrative, que sa gestion soit désintéressée et qu'il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.



### **La structure devra veiller :**

- au caractère concret et réaliste du projet et la capacité du porteur de projet à mesurer les résultats de l'actions et de son impact
- à l'adaptation du projet au contexte local et la concertation avec les acteurs publics ;
- la capacité de travailler en co-construction avec d'autres acteurs privés et/ou publics ;
- la pertinence du projet au regard de son impact sur les populations visées, et son impact environnemental.

### **Sans être exhaustifs, nous porterons une attention particulière aux initiatives :**

- ✓ mises en place sur des territoires ruraux ou en déshérence associative ;
- ✓ innovantes, expérimentales ;
- ✓ s'inscrivant sur le long terme ;
- ✓ menées par de petites associations ou structures ;

**L'initiative doit avoir délivrée des résultats concrets et mesurables d'ici juillet 2025.**

**L'action devra être terminée à la fin de l'année 2025.**

**La dotation financière de la Fondation de Lille ne finance pas :** les activités de recherche et de lobbying ; l'investissement ; les dépenses de fonctionnement (*frais de structure*).

## La dotation financière attribuée par la Fondation de Lille

Le montant de la dotation attribuée sera de 5.000 à 10.000 €. La participation de la Fondation de Lille ne devra pas dépasser 70 % du montant total du projet. Le Comité de Sélection se donne cependant le droit d'attribuer un montant en dessous de 5.000 €. Sa décision ne sera pas contestable.

La Fondation de Lille ne finance pas :



- les activités de recherche et de lobbying ;
- l'investissement ;
- les dépenses de fonctionnement (*frais de structure*)

## En plus de la dotation, un accompagnement proposé aux structures lauréates

La Fondation de Lille proposera gratuitement aux associations lauréates, un accompagnement, individuel ou collectif, qui sera réalisé par **PRO BONO LAB**. Cette structure effectuera un diagnostic des besoins de l'association pour définir une mission d'accompagnement.

## Comment candidater ?

➔ Il vous suffit de remplir ce formulaire (*disponible en téléchargement sur le site : [www.fondationdelille.org](http://www.fondationdelille.org)*) et **de l'adresser au plus tard le 15 novembre 2024 à minuit** assorti des pièces obligatoires à joindre au dossier :

- par courriel : [mverro@fondationdelille.org](mailto:mverro@fondationdelille.org)
- par courrier postal (*cachet de la poste faisant foi*) à :

**Fondation de Lille**  
**99, rue Saint-Sauveur**  
**BP 667 - 59033 Lille Cedex**

Les projets seront présentés devant un Comité de Sélection. Les décisions prises en Comité de Sélection seront portées à la connaissance des structures candidates **au plus tard le 31 décembre 2024**.

**La demande de soutien financier doit s'inscrire exclusivement dans le cadre de cet Appel à Initiatives.**

# IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

**Vous êtes :**

une association

autre (*Précisez*) :

**Nom de la structure :**

**Date de création :**

**Son objet social :**

**Ses missions :**

**N° de SIRET :**

**Code APE :**

**Adresse du siège social :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Tél. fixe :**

**Tél. portable (*facultatif*) :**

**Courriel :**

**Nom du Représentant légal de l'association :**

**Nom du Dirigeant :**

*Tel.:*

*Courriel :*

**Nombre de salarié(e)s en ETP :**

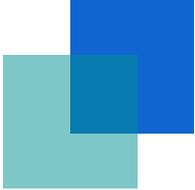
**Nombre de bénévoles :**

L'association est-elle d'intérêt général (au sens des articles 200 et 238 bis du CGI) ?

Oui  Non

**L'association doit être d'intérêt général au sens fiscal du terme répondre à l'API.**

# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE



**Intitulé de l'initiative :**

**Nom et prénom(s) du responsable opérationnel du projet :**

*Fonction :*

*Courriel :*

*Tél.:*

**Territoire sur lequel l'initiative va être mise en place** (*ville, quartier ...*) :

**Résumé de l'initiative** (*en quelques lignes*) :

**Diagnostic territorial** (*pourquoi faut-il mettre en place cette initiative ?*) :

**Quels objectifs ? Quels résultats attendus ? :**

**Quels sont les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet ?** (*Humains, matériels ...*) :

Quels sont les partenaires associés (*nom et rôle*) :

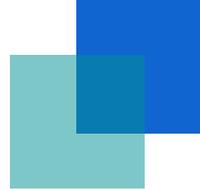
STRUCTURE	RÔLE

Quelle est valeur ajoutée de l'initiative par rapport à d'autres projets ?

Cette initiative est-elle réalisable sur d'autres territoires ?

Calendrier de la réalisation du projet (*décrivez les jalons importants*) :

ÉTAPES	COMMENTAIRES



## Mesures des résultats de l'initiative :

ÉTAPES	IMPACT SUR LES BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS <i>(Qualitatifs et/ou quantitatifs)</i>	OUTILS

## Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à initiatives ? :

- Internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Autre :

# BUDGET DE L'INITIATIVE



Coût total du projet (hors valorisation) : ..... €

Coût des valorisations : ..... €

**Montant de l'aide sollicitée auprès  
de la Fondation de Lille**  
(de 5.000 € à 10.000 €) :  
..... €

**Le montant de la participation de la Fondation de Lille ne devra pas dépasser  
70 % du montant total du projet.**

---

**Joindre le budget prévisionnel de l'initiative  
ainsi que le tableau des valorisations**

**Voir les modèles ci-dessous**

Conformément au Plan Comptable Associations  
(ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018)

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'INITIATIVE



DÉPENSES	Montant prévisionnel	PRODUITS	Engagement (sollicité, acquis)
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits, prestations de services</b>	
Intervenants			
Intervenats techniques			
Fournitures, entretien, petits équipements			
Fournitures administratives		<b>74 - Subventions</b>	
Autres matières & fournitures			
<b>61- Services extérieurs</b>		État	
Sous-traitance		Région	
Location			
Assurance			
Divers ( <i>documentations...</i> )			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Frais de restauration			
Déplacement		Fonds propres	
Hébergement		Dons	
Frais postaux		Mécénat	
Frais téléphoniques		Fondation(s)	
Autres prestations		<b>Fondation de Lille</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunération & charges sociales			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
Droits d'auteurs			
Autres			
<b>TOTAL CHARGES</b>	0,00	<b>TOTAL PRODUITS</b>	0,00

## VALORISATIONS EN NATURE

DÉPENSES	Montant prévisionnel	PRODUITS	Engagement
<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
Valorisation du bénévolat (taux honoraire SMIC brut : 11,65 €)		Valorisation du bénévolat	
Valorisation de services ( prêt de salle, matériel ....)		Valorisation des services	
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	0,00	<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	0,00

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

PIÈCES À FOURNIR	
1	Récépissé de déclaration en Préfecture
2	Déclaration au Journal Officiel
3	Statuts de la structure
4	Liste actualisée des administrateurs
5	Dernier rapport d'activités
6	Derniers comptes financiers ou certification par le Commissaire aux Comptes
7	Budget prévisionnel de la structure 2024
8	Budget prévisionnel de l'initiative
9	Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
10	Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration
11	RIB de l'Association
12	Rescrit fiscal ( <i>si demandé à l'administration fiscale</i> )
13	Attestation d'éligibilité au mécénat à signer ( <i>cf. modèle joint</i> )
14	Délégation de pouvoir si le signataire du dossier n'est pas le responsable légal de la structure

Fait à Lille, le .....

**Signature obligatoire du représentant légal de la structure**

## ATTESTATION D'ÉLIGIBILITÉ AU MÉCÉNAT

Je soussigné(e) Madame/Monsieur .....  
représentant(e) légal(e) de l'association.....  
domiciliée .....  
.....

certifie que l'association est d'intérêt général à but non lucratif au sens des articles 200-1-b et 238 bis-1-a du Code général des impôts et, à ce titre, est habilitée à émettre des reçus fiscaux.

Pour rappel, sont considérés d'intérêt général les oeuvres ou organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques.

La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'organisme ne soit pas lucrative, que sa gestion soit désintéressée et qu'il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

S'agissant de l'activité, il est précisé qu'elle doit être analysée au regard des activités et opérations effectivement réalisées et non au regard de la fin en vue de laquelle elles sont exercées.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire